



AG2R LA MONDIALE

AGICAM
14 rue Auber
75009 Paris

Paris, le 14 octobre 2015

Objet : Modifications – « ALM CREDIT EURO ISR »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FIA « ALM CREDIT EURO ISR » - : FR0007071006

1. L'opération

Nous vous informons que la Direction Générale de la société de gestion AGICAM a décidé de transformer ce fonds dédié en fonds ouvert à tous souscripteurs et d'assouplir les conditions de souscriptions. Cette opération permettra d'ouvrir le fonds à d'autres investisseurs sans être assujettis à un plafonnement du nombre d'investisseurs.

L'opération, qui a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 octobre 2015, sera mise en œuvre à compter du 20 octobre 2015.

Nous vous informons que si les termes de l'opération de transformation ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais à tout moment, aucune commission de rachat acquise n'étant prévue dans le prospectus de votre fonds.

Nous vous informons par ailleurs des changements suivants :

- Suppression de la possibilité de souscrire par apport de titres
- Suppression de la possibilité pour le fonds d'investir dans des fonds de titrisation
- Mise à jour de la rédaction du filtre ISR dans la rubrique stratégie d'investissement, et
- L'ajout d'une mention relative à la procédure interne de gestion des risques de liquidité

Ces modifications, qui ne sont pas soumises à l'agrément de l'AMF, entreront en vigueur le 19 octobre 2015.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque :

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : NON

En effet, la modification du couple rendement / risque est liée à la suppression de la possibilité pour le fonds d'investir dans des Fonds de titrisation de droit français, cotés et notés AAA (ou jugée équivalente selon la société de gestion) jusqu'à présent prévue à hauteur de 10% de l'Actif net.

- Augmentation des frais : NON

	Avant transformation	Après transformation
Souscripteurs concernés	Le FIA dédié à 20 porteurs au plus	Tous souscripteurs, réservé plus particulièrement aux investisseurs institutionnels.
Conditions de souscription	Montant minimum de la 1 ^{ère} souscription : 160 000euros	Montant minimum de souscription : 1 part
Le FIA pourra investir en :	Fonds de titrisation de droit français, cotés et notés AAA (ou jugée équivalente selon la société de gestion) : 10% max. de son actif.	Fonds de titrisation de droit français, cotés et notés AAA (ou jugée équivalente selon la société de gestion) : 0% max. de son actif.

Vous trouverez en annexe un tableau comparatif de tous les éléments modifiés.

6. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), qui est tenu à votre disposition, au même titre que le prospectus, au siège social de la société de gestion AGICAM. Le DICI donne les renseignements essentiels et nécessaires à la décision de l'investisseur.

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : Agicam – 14, rue Auber – 75009 Paris, et sur le site notre site www.agicam.fr.
Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous vous remercions par avance de votre confiance renouvelée, et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sylviane MASSON
Directeur Général



TABLEAU COMPARATIF DES ELEMENTS MODIFIES

	Avant transformation	Après transformation
Conditions de souscription	Montant minimum de la 1 ^{ère} souscription : 160 000euros Valeur d'origine de la part est de 1000 euros	Montant minimum de souscription : 1 part Valeur d'origine de la part est de 1000 euros
Souscripteurs concernés et profil type de l'investisseur :	Le FIA dédié à 20 porteurs au plus ne fait l'objet d'aucune cotation, publicité, démarchage ou autre forme de sollicitation du public. Les porteurs sont des institutions de prévoyance, des caisses de retraite AGIRC ou ARRCI, des mutuelles	Tous souscripteurs, réservé plus particulièrement aux investisseurs institutionnels. Cet OPC est destiné aux investisseurs qui souhaitent investir dans un véhicule composé principalement de produits de taux sélectionnés selon des critères socialement responsable.
Commissaire aux comptes	6. KPMG S.A, 1, cours Valmy, 92939 Paris La Défense.	6. KPMG S.A, 2, avenue Gambetta, CS 60055 - 92066 Paris La Défense.
Stratégies d'investissements	<p>Les choix d'investissement s'appuient sur un processus de gestion, qui est lui-même basé sur plusieurs comités au sein de la société de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les comités macro-économiques mensuels qui construisent des scénarii macro-économiques (croissance du PIB, inflation, flux de capitaux...) pour les trois grandes zones (zone euro, États-Unis et Japon) et qui établissent des prévisions sur les taux et les actions. - les comités d'investissement hebdomadaires qui définissent les stratégies opérationnelles pour chaque classe d'actifs basées sur l'évolution des différents marchés et qui analysent les performances des OPC de la société de gestion. <p>La stratégie d'ALM CREDIT EURO ISR est ensuite déclinée en modifiant entre autre la sensibilité, la stratégie de courbe et la gestion du risque crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sélection de la sensibilité s'effectue principalement en fonction du scénario macroéconomique. - La stratégie de courbe consiste à sélectionner le segment de la courbe des taux le plus attractif. - La gestion du risque crédit se base sur le niveau d'exposition au risque crédit, l'allocation par secteur et la sélection des émetteurs selon leur secteur. <p>Ce processus de gestion est structuré autour de comités dont l'organisation séquentielle et la composition assurent la déclinaison opérationnelle des « vues » de marché en décisions d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le comité « Scénario macroéconomique » a pour objet la définition et l'actualisation d'un scénario macroéconomique central. Des prévisions de marchés à 3, 6 et 12 mois sur les principales classes d'actifs sont également formulées. • Le comité « conjuncture et marchés » 	<p>La gestion du fonds repose sur la sélection d'actifs obligataires fondée sur la nature des taux (taux fixe / taux variable), la maturité des titres concernés, la zone géographique et leur qualité de signature. Les choix de gestion reflètent les anticipations d'évolution et de déformation de la courbe des taux des pays de la zone euro.</p> <p>Le processus d'investissement mis en œuvre par Agicam a pour objectif de surperformer, sur un horizon de moyen/long terme, l'indice de référence.</p> <p>Le fonds dispose d'un mode de gestion socialement responsable fondée sur l'intégration dans les choix d'investissement de critères sociaux et environnementaux. Ainsi, les instruments financiers utilisés dont les parts ou actions d'OPC entrant dans sa composition sont, dans un premier temps sélectionnés sur des critères extra-financiers, et dans un second temps sur des critères financiers.</p> <p align="center"><u>! Critères extra-financiers :</u></p> <p>Le champ de l'analyse et de la gestion extra-financière (ESG/ISR) d'Agicam est articulé autour de comités ad-hoc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « CROIRE », acronyme du « Comité de réflexion et d'orientation de l'investissement responsable » est au cœur du processus de gestion socialement responsable d'Agicam. Il a pour mission de traduire les valeurs et les engagements d'AG2R LA MONDIALE en une critériologie « ESG ». Il est le lieu où s'organise le lien entre Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et Responsabilité Sociétale de l'Investisseur (RSI) ; - Le Comité d'application et de proposition en Investissement Socialement Responsable (ou « CAP-ISR ») rassemble mensuellement les membres du Directoire d'Agicam, les équipes de gestion, la cellule d'analyse ISR du groupe AG2R

	<p>assure le suivi et l'analyse hebdomadaire des indicateurs macroéconomiques et des évolutions de marchés. A cette occasion, les performances et les principaux déterminants boursiers des différentes classes d'actifs sont passés en revue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant les marchés obligataires, deux comités completent et définissent la stratégie d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> o Le comité « Taux » décline les orientations issues des comités « scénario macroéconomique » et « Conjoncture et marchés ». Il s'assure, par un suivi des performances des fonds gérés, de l'atteinte des objectifs de gestion. Lors de ces comités sont également décidées les orientations tactiques de court terme. Ce comité fixe notamment les objectifs de sensibilité cible sur le fonds et analyse la valeur relative des segments de courbe des pays de l'univers d'investissement o Le comité « Crédit » a pour objet l'analyse détaillée et le suivi des émetteurs privés présents dans le fonds <p>Le FIA dispose d'un mode de gestion socialement responsable qui se fait parallèlement au filtre financier. Les émetteurs entrant dans sa composition font l'objet d'une sélection préalable basée sur des critères extra-financiers centralisés dans un outil propriétaire, Ethis Screening. Cette interface est alimentée par des données issues d'agences d'évaluation externes et par les recherches menées par la cellule d'analyse ISR du groupe AG2R LA MONDIALE.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les émetteurs privés sont sélectionnés au regard de la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à leur activité et des moyens mis en œuvre pour y répondre. Les enjeux sont pondérés en fonction de l'importance de leur impact sur la société civile, l'environnement, les ressources humaines (salariés, fournisseurs et sous-traitants), les clients et les actionnaires. La sélection est basée sur des données provenant d'agences d'évaluation spécialisées. L'équipe interne génère un classement qui permet d'établir une sélection des entreprises les plus responsables. Elle approfondit également l'analyse, notamment à travers des rencontres avec les émetteurs, amenant parfois à un ajustement des notes. <ul style="list-style-type: none"> - Agicam sélectionne les organismes parapublics et supranationaux dont la mission va dans le sens d'un développement durable et exerçant leur mandat de manière responsable. <ul style="list-style-type: none"> - Les émetteurs étatiques sont évalués par la société de gestion sur la base de leur comportement envers leurs habitants, ceux du reste de la planète et l'environnement... <p>Le champ de l'analyse et de la gestion extra-financière (ESG/ISR) est articulé autour de comités ad-hoc. :</p>	<p>LA MONDIALE, le contrôle des risques et les équipes commerciales.</p> <p>Les émetteurs entrant dans la composition des OPC d'Agicam font l'objet d'une sélection préalable basée sur des critères extra-financiers centralisés dans un outil propriétaire dénommé « Ethis Screening ». Cette interface est alimentée par des données issues d'agences d'évaluation externes et par les recherches menées par la cellule d'analyse ISR du Groupe AG2R LA MONDIALE. Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les émetteurs privés sont sélectionnés au regard de la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à leur activité et des moyens mis en œuvre pour y répondre. Les enjeux sont pondérés en fonction de l'importance de leur impact sur la société civile, l'environnement, les ressources humaines (salariés, fournisseurs et sous-traitants), les clients et les actionnaires. La sélection est basée sur des données provenant d'agences d'évaluation spécialisées. L'équipe interne génère un classement qui permet d'établir une sélection des entreprises les plus responsables. Elle approfondit également l'analyse, notamment à travers des rencontres avec les émetteurs, amenant parfois à un ajustement des notes. Cette approche est dite « Best-in-Class », c'est-à-dire que les meilleurs émetteurs privés d'un secteur donné seront éligibles d'un point de vue ESG. L'approche « Best-in-Class » opérée par Agicam permet d'obtenir une note ESG médiane par secteur. Ainsi, la première moitié des entreprises du secteur en question qui aura une note supérieure à la médiane sera éligible d'un point de vue ISR, tandis que la deuxième moitié sera non éligible. Agicam utilise également un filtre dit « normatif ». Ce filtre normatif exclut tous les émetteurs privés n'ayant pas ratifié le Global Compact des Nations Unies de l'univers d'investissement ISR. - Les émetteurs parapublics et supranationaux sont choisis pour la concordance entre leur mission et les valeurs prônées par le référentiel du CAP ISR. - Les émetteurs étatiques sont évalués par Agicam sur la base de leur comportement envers leurs habitants, ceux du reste de la planète et l'environnement. <p style="text-align: center;"><u>II/ Critères financiers :</u></p> <p>Le processus de gestion est structuré autour de comités dont l'organisation séquentielle et la composition assurent la déclinaison opérationnelle des « vues » de marché en décisions d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comité « Scénario macroéconomique » a pour objet la définition et l'actualisation d'un scénario macroéconomique central. Des prévisions de
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • « CROIRE », acronyme du « Comité de réflexion et d'orientation de l'investissement responsable, » est au cœur du processus de gestion socialement responsable d'AGICAM. Il a pour mission de traduire les valeurs et les engagements d'AG2R LA MONDIALE en une critèresologie « ESG ». Il est le lieu où s'organise le lien entre Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et Responsabilité Sociétale de l'Investisseur (RSI). • Le Comité d'application et de proposition en Investissement Socialement Responsable (CAP-ISR) rassemble mensuellement les membres du Directoire d'AGICAM, les équipes de gestion, la cellule d'analyse ISR du groupe AG2R LA MONDIALE, le contrôle des risques et les équipes commerciales. <p>La gestion du FIA repose sur la sélection d'actifs obligataires fondée sur la nature des taux (taux fixe / taux variable), la maturité des titres concernés, la zone géographique et leur qualité de signature. Les choix de gestion reflètent les anticipations d'évolution et de déformation de la courbe des taux des pays de la zone euro.</p> <p>La gestion du FIA s'inscrit au sein d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10.</p> <p>Les titres figurant dans le portefeuille du FIA sont sélectionnées à au moins 90% au sein d'un univers de titres dont les émetteurs répondent aux critères ISR, et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE.</p> <p>De plus, le FIA ne pourra pas investir dans des titres dont la notation est inférieure à BBB- (S&P's et Fitch ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ou Baa3 (Moody's ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Ainsi, en cas de dégradation de la note d'un titre, ce dernier sera cédé dans les meilleurs délais, sous réserve que l'intérêt des porteurs soit préservé.</p> <p>Cette sélection repose également sur une analyse interne du risque de crédit ; par conséquent, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. Ainsi, l'évaluation de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur est évaluée par la société de gestion</p>	<p>marchés à 3, 6 et 12 mois sur les principales classes d'actifs sont également formulées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comité « conjoncture et marchés » assure le suivi et l'analyse hebdomadaire des indicateurs macroéconomiques et des évolutions de marchés. A cette occasion, les performances et les principaux déterminants boursiers des différentes classes d'actifs sont passés en revue. <p>Concernant les marchés obligataires, deux comités complètent et définissent la stratégie d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comité « Taux » décline les orientations issues des comités « scénario macroéconomique » et « Conjoncture et marchés ». Il s'assure, par un suivi des performances des fonds gérés, de l'atteinte des objectifs de gestion. Lors de ces comités sont également décidées les orientations tactiques de court terme. Ce comité fixe notamment les objectifs de sensibilité cible sur l'OPC et analyse la valeur relative des segments de courbe des pays de l'univers d'investissement. - Le comité « Crédit » a pour objet l'analyse détaillée et le suivi des émetteurs privés présents dans l'OPC. <p>Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. Elle s'appuie parallèlement sur une analyse interne du risque de crédit. Ainsi, la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur est évaluée par la société de gestion indépendamment de son appréciation par les agences de notation.</p> <p>La gestion du FIA s'inscrit au sein d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10.</p> <p>Les titres figurant dans le portefeuille du FIA sont sélectionnées à au moins 90% au sein d'un univers de titres dont les émetteurs répondent aux critères ISR, et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE.</p> <p>De plus, le FIA ne pourra pas investir dans des titres dont la notation est inférieure à BBB- (S&P's et Fitch ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ou Baa3 (Moody's ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Ainsi, en cas de dégradation de la note d'un titre, ce dernier sera cédé dans les meilleurs délais, sous réserve que l'intérêt des porteurs soit préservé.</p> <p>Cette sélection repose également sur une analyse interne du risque de crédit ; par conséquent, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. Ainsi, l'évaluation de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur est évaluée par la société de gestion indépendamment de son appréciation</p>
--	---	--

	indépendamment de son appréciation par les agences de notations.	par les agences de notations.
	<p>2. Actifs (hors dérivés)</p> <p>.....</p> <p>Le FIA pourra investir en :</p> <p>Fonds de titrisation de droit français, cotés et notés AAA (ou jugée équivalente selon la société de gestion) : 10% max. de son actif.</p> <p>.....</p>	<p>2. Actifs (hors dérivés)</p> <p>.....</p> <p>Le FIA pourra investir en :</p> <p>Fonds de titrisation de droit français, cotés et notés AAA (ou jugée équivalente selon la société de gestion) : 0% max. de son actif.</p> <p>.....</p>
12. Modalités de souscription et rachat:	<p>Les ordres de souscription et rachat sont reçus à tout moment par BNP PARIBAS Securities Services, Grand Moulin de Pantin, 9 rue du débarcadère, 93500 Pantin et AGICAM, 14 rue Auber – 75009 Paris. Elles sont centralisées par BNP PARIBAS Securities Services tous les jours. Elles sont centralisées par BNP PARIBAS Securities Services tous les jours jusqu'à 12h30 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et réglées en J+2.</p> <p>Les souscriptions peuvent être effectuées par apport de titres.</p> <p>La valeur liquidative d'origine est : 1000 euros.</p>	<p>Les ordres de souscription et rachat sont reçus à tout moment par BNP PARIBAS Securities Services, Grand Moulin de Pantin, 9 rue du débarcadère, 93500 Pantin. Elles sont centralisées par BNP PARIBAS Securities Services tous les jours jusqu'à 12h30 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et réglées en J+2.</p> <p>La valeur liquidative d'origine est : 1000 euros.</p> <p>Agicam dispose d'une procédure interne de gestion des risques de liquidité. Cette procédure permet d'identifier les variables qui influencent la liquidité, d'effectuer un suivi du risque de liquidité par type de fonds (par le recueil des informations considérées comme nécessaires et la construction des scénarii de rachat classiques ou de stress) et d'opérer une gestion de l'exposition à ce risque.</p>